

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

DICRIM - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



DOCUMENT A CONSERVER



**Ayons LES BONs RÉFLEXES !**



# LE MOT DU MAIRE



Alors que les populations sont de plus en plus urbaines, différents évènements climatiques ou technologiques nous rappellent la vulnérabilité de nos territoires. Evouons simplement les inondations de 1993 pour la commune de Morlaàs, l'explosion AZF près de Toulouse en 2001, la tempête Klaus en 2009. Les évènements climatiques sont de plus en plus marqués, tant en intensité qu'en fréquence.

Depuis la loi du 13 aout 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, les pouvoirs et obligations du maire en matière de sécurité ont été réaffirmés. Ainsi, il est de sa responsabilité de tout mettre en œuvre pour alerter la population et organiser les actions de sauvegarde (mise en sécurité des voies de circulation, déblaiement...), de secours et d'évacuation en coordination avec les autorités compétentes.

Afin de se préparer à agir au plus vite et le plus efficacement possible, l'équipe municipale, appuyée par le bureau d'études Béarn Initiatives Environnement, a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde. Ce travail de 24 mois a mobilisé les élus, les employés municipaux et tous les acteurs de la Ville de Morlaàs (établissements scolaires, entreprises, associations...). Il a abouti à l'élaboration d'un recueil d'outils d'aide à la décision (définition de l'organisation, cartographie, annuaires, recensement du matériel...).

Une des composantes du Plan Communal de Sauvegarde est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs que vous avez entre les mains. Son objectif est de vous informer sur les risques qui peuvent spécifiquement impacter la commune de Morlaàs et vous indiquer les conduites à tenir en cas d'urgence pour vous protéger. Je ne peux que vous inciter à le consulter et à le conserver.

Bonne lecture

Dino FORTÉ,  
Maire de Morlaàs



# SOMMAIRE

4

**LE RISQUE MAJEUR**

6

**RISQUE D'INONDATION**

8

**RISQUES CLIMATIQUES**

10

**RISQUE SISMIQUE**

12

**RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**

14

**NOUS AVONS UN ROLE A JOUER**



# LE RISQUE MAJEUR



## INTRODUCTION

Le **risque majeur** se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



Aléa

+



Vulnérabilité

=



Risque majeur



Le risque conduit parfois à la catastrophe

## LES RISQUES MAJEURS A MORLAAS



Inondations



Séismes



Risques climatiques



Risques liés au Transport des Matières Dangereuses (TMD)

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Morlaàs a mis en place son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Outil d'aide à la décision du Maire, le plan prévoit les interventions qui permettront de préserver la sécurité des populations et des biens face à un évènement de sécurité civile.

La démarche PCS a permis à la commune de formaliser, au sein d'un document opérationnel, les moyens humains et matériels mobilisables dans le cadre de la gestion de crise.

Ainsi, en cas d'évènement majeur, une cellule de crise sera installée en mairie. Les élus et services municipaux seront alors organisés avec des missions très précises relatives à l'alerte, la logistique et l'hébergement quel que soit le risque considéré : inondation, tempête, grêle, fortes chutes de neige, séisme, accident TMD...



## FAIRE VIVRE LE PCS

Afin de conserver le caractère opérationnel du Plan Communal de Sauvegarde, la commune s'attachera à le mettre à jour régulièrement, notamment les annuaires de crise recensant les numéros de téléphone des acteurs impliqués ainsi que des personnes vulnérables.

Vous pouvez également participer à la sauvegarde de la population en vous présentant en mairie afin de faire part de votre motivation pour intégrer le dispositif en tant que relai d'alerte dans votre quartier ou tout simplement indiquer les compétences et/ou moyens dont vous disposez et qui pourraient s'avérer utiles en cas de crise grave.

## EN CAS D'ALERTE ET D'EVACUATION

L'alerte est donnée par différents moyens selon la nature de l'évènement :

- l'ensemble mobile d'alerte fixé sur un véhicule de la commune
- le porte-à-porte ou le téléphone par des équipes municipales
- la radio ou la télévision

En cas de péril imminent ou suite à un ordre d'évacuation donné par la commune ou les sapeurs-pompiers, le point de rassemblement se situera en salle polyvalente, Place de la Hourquie et/ou la salle des Fêtes de Berlanne.



# CRUES ET INONDATIONS



## INTRODUCTION

La commune est traversée par le Luy de Béarn et le Luy de France. Plusieurs ruisseaux affluents (Gouttère, Lannot) sont également susceptibles de déborder. Les rivières de la commune peuvent connaître des **crues rapides**, ne laissant que peu de temps pour réagir et s'organiser.

Ces crues sont provoquées soit par des précipitations orageuses intenses en saison chaude (de mai à septembre), soit par des épisodes pluvieux prolongés de saison froide (décembre à mars). Ce fut le cas pour les inondations les plus marquantes ayant touché la commune.



## CRUES HISTORIQUES



La crue de référence reste celle du **11 mai 1993**. Elle a été provoquée par un orage de grêle particulièrement violent ayant déversé des trombes d'eau. Les rivières du Luy de France, du Luy de Béarn (photo ci-contre) et les ruisseaux du Lannot ou de la Gouttère ont connu des crues rapides, occasionnant de **nombreux dommages sur la commune**. Avec 4 personnes sauvées de la noyade, le bilan humain est heureux. Le bilan matériel l'est moins : 120 maisons touchées, 6 entreprises sous les eaux, ponts et routes défoncés.



## SECTEURS VULNERABLES.

Certains quartiers installés en bordure des cours d'eau sont vulnérables aux inondations. C'est le cas du centre bourg de Morlaàs, à proximité de la Gouttère, du quartier Marcadet-Dessus près du Lannot ou du quartier Berlanne en bordure du Luy de Béarn



Zone inondable de la Gouttère

Source : Atlas des Zones Inondables et PLU (consultable en mairie) - © BD Ortho, BD Topo, IGN - C-PRIM



Zone inondable du Luy de Béarn à Berlanne



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

- Création d'un **bassin de rétention** et agrandissement des buses sur la Gouttère
- **Maîtrise de l'urbanisation** dans les zones inondables avec la prise en compte des risques dans le Plan Local d'Urbanisme.
- Installation d'échelles de crues pour anticiper les débordements de la Gouttère et du Luy de Béarn

En cas d'inondation, le **Plan Communal de Sauvegarde** sera activé graduellement en fonction de l'intensité de la crue. Les services municipaux se chargeront de la surveillance des cours d'eau, de l'alerte des populations, et de la coupure des routes inondées. En cas d'inondation importante, un **centre d'accueil** sera ouvert pour accueillir les sinistrés à la **salle polyvalente** ou à la **salle des Fêtes de Berlanne**.

## AYONS LES BONS REFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Montez à l'étage



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



# TREMBLEMENTS DE TERRE



## INTRODUCTION

La chaîne des Pyrénées et son piémont sont situés au contact des plaques européennes et ibériques. Les déplacements de ces plaques tectoniques le long des failles peuvent engendrer une libération brutale d'énergie, se traduisant en surface par des tremblements de terre. Ces derniers peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre.

Le Béarn est le siège d'une activité sismique régulière, le plus souvent imperceptible, qui s'est traduite dans l'Histoire par des tremblements de terre parfois destructeurs. Bien que les mécanismes physiques des séismes soient mieux connus aujourd'hui, ils n'en restent pas moins imprévisibles.

## SEISMES HISTORIQUES



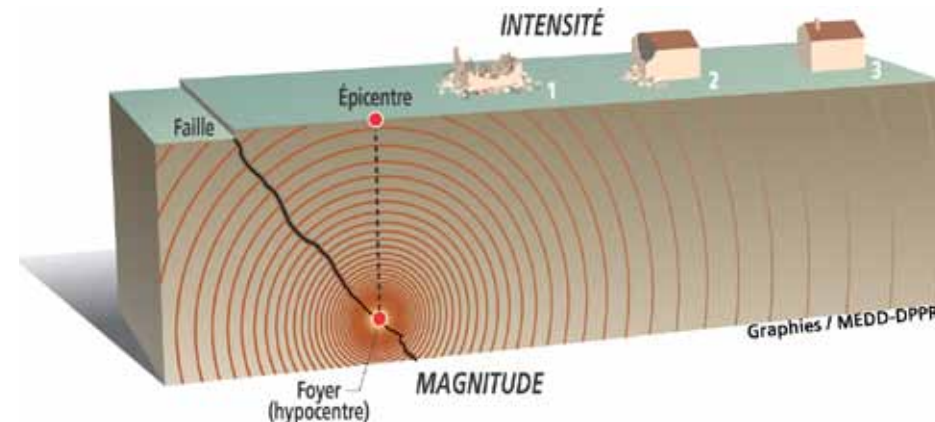
Les derniers séismes importants sont ceux de **1967** (Arette, photo ci-contre) et **1980** (Arudy). Aucun dégât majeur ne fut enregistré sur la commune de Morlaàs.

**Mai 1750** : La ville de Lourdes est partiellement détruite.

**Juin 1660** : Bagnères-de-Bigorre est ravagée. Lors de ce séisme, de nombreuses cheminées n'ont pas résisté dans la cité paloise voisine.

## L'ALEA SISMIQUE

Les séismes peuvent être ressentis à plusieurs dizaines de kilomètres de l'épicentre. La magnitude, énergie libérée par le séisme, se différencie de l'intensité qui est relative aux dégâts observés à la surface. Généralement, les dommages sont décroissants au fur et à mesure que s'on éloigne de l'épicentre. Toutefois, des effets de site peuvent amplifier les mouvements et la résonance des ondes sismiques en raison de la topographie du relief ou la présence de formations géologiques meubles.



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Le zonage sismique de la région impose l'application de **règles de construction parasismique**. Depuis le 1er mai 2011, la réglementation européenne « Eurocode 8 » s'applique aux constructions nouvelles avec l'entrée en vigueur du nouveau zonage sismique. La commune s'assurera du respect de ces règles.

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, des équipes de reconnaissance seront constituées pour évaluer les dégâts et sécuriser les zones dangereuses. Le diagnostic, établi avec l'aide des autorités et des personnes compétentes, permettra de déterminer si les habitants peuvent regagner leur logement en toute sécurité.

## AYONS LES BONS REFLEXES !

Pendant la secousse



Abritez-vous sous un meuble solide

Après la secousse



Eloignez-vous des bâtiments



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



# RISQUES CLIMATIQUES



## INTRODUCTION

**Fortes chutes de neige, orages de grêle ou violentes tempêtes...** sont autant de risques climatiques qui peuvent affecter l'ensemble des communes de la vallée et provoquer des dommages, notamment aux habitations. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h. En Béarn, les vents les plus violents peuvent dépasser les 150 km/h.

La grêle reste un risque acceptable d'un point de vue de la sécurité de la population, moins pour les dommages aux biens. Et les fortes chutes de neige peuvent désorganiser les déplacements, bloquer un grand nombre de personnes sur les routes et parfois occasionner des dégâts importants.

## HISTORIQUE

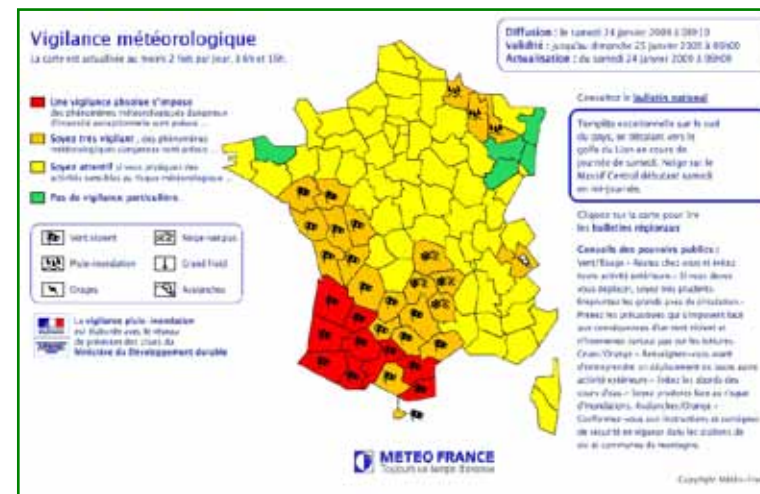
Le **24 janvier 2009**, la **tempête Klaus** traverse et dévaste le Sud-Ouest de la France. La tempête a provoqué quelques dégâts sur la commune (photo ci-jointe). Plusieurs arbres se sont couchés sur les voies et l'électricité a été coupée durant 4 jours.

Le **16 janvier 1987**, de fortes chutes de neige se sont abattues en Béarn, paralysant la commune. Le manteau neigeux atteint 40 cm. En **janvier 1997**, le toit d'un supermarché s'effondre sous le poids de la neige.



## VIGILANCE METEOROLOGIQUE

La vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux. Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Dès le **niveau orange**, **suivez les conseils de comportements** et assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans danger !



## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Dès le niveau de vigilance orange diffusé par Météo-France, une cellule de veille sera activée en mairie afin d'anticiper un événement météorologique dommageable sur la commune. En fonction de l'intensité attendue, la commune pourra prendre la décision d'alerter la population et d'annuler ou reporter toute manifestation se déroulant en plein air.

## AYONS LES BONS REFLEXES !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ne prenez pas la route



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## INTRODUCTION

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement. Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Quel que soit le mode de transport en cause, un accident de TMD peut entraîner une explosion, un incendie ou une pollution grave pour la population ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraisons d'hydrocarbures dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers, de chlore dans les piscines...

## EN CAS D'ACCIDENT



Relevez si possible les **numéros sur la plaque orange** à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le **symbole du danger principal**, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Si vous vous trouvez à proximité, éloignez-vous le plus rapidement possible ou calfeutrez-vous dans un bâtiment, puis **alertez les secours qui diffuseront les consignes de sécurité** à appliquer.

## SECTEURS VULNERABLES

Le risque est plus fort le long de la **RD 943** et de la canalisation de gaz qui passe au niveau du **quartier de Berlanne** (cf. ci-dessous).



Tracé de la canalisation de gaz dans le quartier Berlanne © BD Ortho, BD Topo, IGN - C-PRIM 2012  
Plan de zonage TIGF consultable en mairie

## MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

En cas d'accident, un périmètre de sécurité sera mis en place par les services de secours avec l'appui de la mairie. La population riveraine sera informée de la situation. En fonction du danger, les pompiers demanderont le confinement ou l'évacuation des habitants.

Si nécessaire, un centre d'accueil sera ouvert afin d'accueillir les personnes déplacées. Tout travaux à proximité doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) auprès de l'exploitant TIGF.

## AYONS LES BONS REFLEXES !



Calfeutrez-vous dans un bâtiment



Ne prenez pas la route



Ecoutez la radio France Bleue Béarn



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent



# NOUS AVONS UN ROLE A JOUER !



## INTRODUCTION

Un grand nombre d'évènements peut être anticipé. Il suffit parfois d'être vigilant, de se tenir informé (avant et pendant le phénomène) et ainsi d'adapter ses activités. « Une personne avertie en vaut deux »

Il existe des gestes simples guidés par le bon sens. Par exemple, lorsque les cours d'eau débordent, mieux vaut ne pas essayer de traverser des routes inondées au risque de se retrouver dans un fossé, voire pire, se faire emporter par le courant. En cas de tempête, il est bon de privilégier le rez-de-chaussée pour dormir.

La sécurité civile est l'affaire de tous. Chaque citoyen est responsable de la prévention des risques !

## VOTRE KIT DE SECURITE



Préparer votre kit de sécurité vous permettra d'attendre les secours dans de meilleures conditions :

- Radio à piles ou à dynamo
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Trousse de secours
- Nourriture et eau
- Couverture de survie
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments ...

## POUR EN SAVOIR PLUS

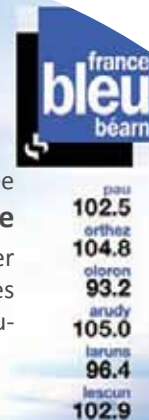
- **Mairie de Morlaàs**  
Place Ste Foy  
64160 Morlaàs  
  
Tél : 05.59.33.40.41  
[www.mairie-morlaas.fr](http://www.mairie-morlaas.fr)



- **Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie**  
Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- **Préfecture des Pyrénées-Atlantiques**  
Information institutionnelle sur les risques dans les Pyrénées-Atlantiques : [www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr) - rubrique « les risques et vous »
- **Centre Pyrénéen des Risques Majeurs**  
Centre de ressources sur les risques majeurs dans les Pyrénées : [www.c-prim.org](http://www.c-prim.org)
- **Plan séisme**  
[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

## FREQUENCES UTILES

Depuis 2002, une convention signée avec la Préfecture confie à **France Bleu Béarn** la mission de relayer l'information à la population dans les situations de crise relevant de la sécurité et de la défense civiles.  
**Fréquence 102.5 à Morlaàs**



## EN CAS D'URGENCE

- Samu **15**
- Gendarmerie **17**
- Sapeurs-Pompiers **18**
- N° d'urgence européen **112**

## LES BONS REFLEXES DANS TOUS LES CAS !



Écoutez la radio



Libérez les lignes pour les secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent





Une réalisation du Centre Pyrénéen des Risques Majeurs  
 Association Béarn Initiatives Environnement  
 17 rue Révol - 64400 Oloron-Ste-Marie  
 Contact : 05.59.39.10.13 - [www.bie.fr](http://www.bie.fr)



**Rédaction & conception graphique :** Jérôme Souchard, Benoit Thouary

**Dessins :** Claude Davancens

**Cartographies :** Marie Fananas, Benoit Thouary

**Crédits photographiques :** Association «Bien vivre à Bruges Capbis Mifaget» (p.1 vignette gauche, p.14 haut), Mairie d'Arrette (p.1 vignette droite, page 8), Mairie de Morlaàs (p.6 bas) et C-PRIM

**Pictogrammes :** Institut des Risques Majeurs de Grenoble

**Avec le soutien financier de l'Union européenne**

Fonds FEDER Aquitaine

[www.europe-en-aquitaine.eu](http://www.europe-en-aquitaine.eu)

